



Je suis un des résidents de la commune de sainte Agnès depuis 1992, pour moi, le contrat du renouvellement du droit d'eau aux sociétés SNC Micro la gorge et SNC Micro Pleyne détenues par le même gérant doit faire l'objet d'une renégociation des closes de durées ainsi qu'une réévaluation de la redevance à la commune de sainte Agnes.

Les ventes des terrains communaux où sont implantées les 2 centrales, ont été faites lorsque le gérant des sociétés SNC Micro la Gorge et SNC Micro le pleyne avait la fonction de maire sur la commune de Sainte Agnes.

Toutes les décisions majeures, de la vente des terrains communaux à ces sociétés privées à la reconduction des contrats de droits d'eau, se sont faites pendant les 4 mandats du maire de la commune de Sainte Agnes et gérant des sociétés SNC Micro la gorge et SNC Micro Pleyne jusqu'aux dernières élections municipales de 2014.

Cette situation de « maire gestionnaire » a positionné l'homme en « juge et partie » pour tous les sujets et décisions entre mairie et les Sociétés SNC Micro la gorge et SNC Micro Pleyne.

Une renégociation des droits d'eau par la municipalité actuelle permettra :

- Une équité des choix et décisions.
- Une gestion citoyenne en transparence avec les habitants.

La houille blanche de Berges, qui, aujourd'hui l'on renomme énergie verte, coule à la gorge dans les veines du Vorz depuis des millénaires inlassablement, et pour encore longtemps, alors je ne vois personne qui puisse s'opposer à cette source de vie et d'énergie.

Apprivoiser la nature n'est pas chose facile, restons humble, modeste et transparent comme l'eau qui coule du lac blanc, par beau temps.....

Cordialement

Pascal CARTER-MILLON